

Triathlon de Nyon

Concept de protection COVID pour la 32^{ème} édition des 7 et 8 août 2021



Version 1.7 - Etat au 30 juillet 2021

Table des matières

1. Introduction	2
1.1 Bases légales	2
1.2 Objectifs	2
1.3 Principes généraux	2
2. Concept de protection global	3
2.1 Accessibilité à la manifestation et parkings	3
2.2 Zones du site de compétition et contrôle des accès	3
2.3 Port du masque	5
2.4 Tests antigéniques rapides et PCR	5
2.5 Retrait des dossards et inscriptions sur place	6
2.6 Stands de restauration et de vente	6
2.7 Postes de désinfection	6
2.8 Système d’alerte COVID-19 pour les manifestations	7
3. Concept de protection pour les courses	7
3.1 Tri Kids	7
3.2 Natation	8
3.3 Zone de transition	8
3.4 Vélo	8
3.5 Course à pied	8
3.6 Ravitaillements	8
3.7 Podiums	9
4. Concept de protection pour les bénévoles, membres du comité et prestataires	9
4.1 Bénévoles	9
4.2 Comité d’organisation	10
4.3 Prestataires	10
4.4 Montage et démontage de l’événement	10
5. Concept de protection pour les spectateurs	11
6. Spécificités liés aux infrastructures	11
6.1 Centre sportif de Colovray	11
6.2 Piscine de Colovray	11
7. Communication du concept	11
8. Contrôles	12
9. Responsabilités	12
9. Modifications	13
Annexes	13

1. Introduction

1.1 Bases légales

Ce présent document a été élaboré par le Comité d'organisation du Triathlon de Nyon (ci-après « L'Organisateur ») et se bases sur les bases légales et normes suivantes :

- Plan de protection applicable dans le cadre de l'organisation de grandes manifestations de l'EMCC, version du 23 juin 2021
- Projets de modifications de l'ordonnance 3 COVID-109 mis en consultation auprès des cantons par le Conseil fédéral (CF) le 11 juin 2021
- Consignes de comportement de l'Office Fédéral de la Santé Publique (OFSP)
- Ordonnance sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de Covid-19 en situation particulière (Grandes manifestations, grandes foires spécialisées et tout public et projet pilote pour les manifestations de 1'000 personnes au plus), version du 23 juin 2021
- Ordonnance sur les mesures concernant les manifestations publiques d'importance supracantonale en lien avec l'épidémie Covid-19, version du 26 mai 2021
- Arrêté d'application de l'ordonnance fédérale sur les mesures destinées à lutter contre l'épidémie de COVID-19 en situation particulière du Conseil d'Etat
- Fiche technique des conditions d'accès aux manifestations de plus de 1'000 personnes avec certificat Covid-19 de la DGS, version 2 du 6 juillet 2021

Il est également réalisé sur la base de l'exemple de concept de protection réalisé par Swiss Triathlon et de Swiss Olympic. Il se rapporte également aux éléments édictés dans le concept de protection de la Ville de Nyon pour la Piscine de Colovray (version du 26 juin 2021) et de l'UEFA pour la gestion du Centre sportif de Colovray (version 11 du 26 juin 2021). Il a été validé par l'Office du médecin cantonal le 8 juillet 2021 et la manifestation autorisée par l'EMCC du Canton de Vaud le 27 juillet 2021.

1.2 Objectifs

L'Organisateur a à cœur d'organiser un événement sécuritaire et de qualité pour la région malgré le contexte particulier de cette édition. Le présent concept de protection a été créé en vue de l'organisation de la 32^{ème} édition du Triathlon de Nyon qui se déroulera les 7 et 8 août 2021. L'objectif est de permettre la tenue de l'événement conformément bases légales citées au paragraphe 1.1. Il a pour but de garantir la sécurité de tous et de permettre le déroulement de l'événement de manière sereine et sécuritaire. La santé et la sécurité des participants, des bénévoles et des spectateurs sont notre plus grande priorité.

1.3 Principes généraux

Le concept de protection est basé sur les principes généraux suivants, analysés et préparés depuis plusieurs mois en fonction des normes en vigueur et des décisions des Autorités :

- Les courses ont été réparties davantage sur 2 jours afin de limiter le nombre de personnes présentes en même temps sur le site et de répartir au maximum l'ensemble des participants et du public entre le samedi et le dimanche mais également durant chaque journée.

- Toutes les personnes présentes (participants, assistants, spectateurs, représentants des médias, sponsors, etc.) s'engagent à adhérer au concept de protection de manière solidaire et avec un haut degré de responsabilité personnelle et à mettre en œuvre les mesures nécessaires de manière cohérente.
- Seules les personnes en parfaite santé, qui n'ont pas de maladies préexistantes ou de symptômes de Covid-19 ou qui ont été en contact avec des personnes malades peuvent assister à l'événement. Les personnes particulièrement menacées doivent respecter les prescriptions spécifiques de l'OFSP.
- Les règles d'hygiène et de distanciation sociale doivent être respectées conformément à la réglementation actuelle de l'OFSP.
- Le site de l'événement a été réparti en différentes zones dont la plupart sont accessibles uniquement aux personnes en possession d'un certificat COVID valable.
- Les flux de personnes seront gérés de telle sorte que la distance sociale entre les personnes puisse être maintenue la plupart du temps.
- Toutes les personnes présentes sur le site de l'événement sont encouragées à télécharger l'application SwissCovid.

2. Concept de protection global

2.1 Accessibilité à la manifestation et parkings

Les participants peuvent venir sur le site de l'événement à pied, à vélo, en voiture ou en transports public notamment. Dans ce cas, les mesures de précaution des entreprises de transport respectives doivent être respectées.

Dans le parking de la manifestation, les bénévoles dirigeront les véhicules afin de permettre aux occupations alternées des places et limiter les contacts.

Dans le parking officiel, qui se situe dans l'enceinte de l'UEFA et est destiné aux prestataires et invités, les règles figurant dans le concept de protection de l'UEFA (port du masque) seront appliquées.

2.2 Zones du site de compétition et contrôle des accès

Le site de la manifestation est étendu sur une surface de plus de 60'000m² et englobe plusieurs espaces distincts. Afin d'avoir un concept de protection adapté et gérable, différents types de zones ont été définies :

- **Zones accessibles uniquement après contrôle d'un certificat COVID valable** : Centre sportif de Colovray, Village et Piscine de Colovray.
- **Zones accessibles sans contrôle du certificat COVID** : zones d'accès et de transitions entre la piscine et le stade, ainsi qu'entre les parkings et le Centre sportif de Colovray.

5 zones de contrôles du certificat COVID seront mises en place sur le site de l'événement :

- Point d'accès A : accès depuis les parkings, côté Jura du Centre sportif
- Point d'accès B : accès au Centre sportif depuis le côté lac

- Point d'accès C : accès à la zone de transition pour les athlètes
- Point d'accès D : accès au village et au retrait des dossards
- Point d'accès E : accès à la Piscine de Colovray

Ces points de contrôle seront gérés par du personnel de Securitas formés et appuyés, dans certains cas et à certains moments-clés, par des bénévoles qui auront également été formés au préalable. Une fois contrôlé, la personne recevra un bracelet validant que son certificat COVID est valable pour la journée. Le bracelet sera de couleur différente chaque jour de l'événement et en fonction de la typologie de personne.

Les bracelets seront répartis de la manière suivante :

Jour	Catégorie	Bracelet	Distribué après	Accès
Samedi	Athlètes > 16 ans Prestataires & public Bénévoles	Couleur définie	Contrôle certificat COVID valable	Via points d'accès
Samedi	Athlètes & public < 16 ans	Couleur définie	Contrôle carte d'identité	Via points d'accès
Samedi	Comité	Couleur définie	Contrôle certificat COVID valable	Partout
Dimanche	Athlètes > 16 ans Prestataires & public Bénévoles	Couleur définie	Contrôle certificat COVID valable	Via points d'accès
Dimanche	Athlètes & public < 16 ans	Couleur définie	Contrôle carte d'identité	Via points d'accès
Dimanche	Comité	Couleur définie	Contrôle certificat COVID valable	Partout

Le contrôle du certificat COVID sera effectué à l'aide de l'application « Covid Check » ou « Tous anti-covid » et en comparant le nom avec une pièce d'identité officielle de la personne (passeport, carte d'identité, permis de séjour). Une personne de moins de 16 ans devra uniquement présenter sa carte d'identité pour recevoir son bracelet.

Une personne ayant un bracelet ne doit plus présenter son certificat COVID aux autres points d'accès mais uniquement son bracelet.

La validité d'un test antigénique rapide n'étant valable que 48h pour le certificat COVID, toute personne doit présenter son certificat COVID chaque jour, raison pour laquelle les bracelets ont des couleurs différentes.

Aux points d'accès, une zone permettant de traiter les cas litigieux en cas de refus d'accès sera mise en place. Pour toute personne de plus de 16 ans n'ayant pas de certificat COVID valable, le Securitas l'empêchera d'accéder à l'événement et, le cas échéant, fera appel à la Police Nyon Région.

2.3 Port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire en extérieur et dans les zones accessibles avec un certificat COVID, selon l'ordonnance du Conseil fédéral.

Afin de limiter au maximum les risques, les organisateurs ont définis le concept suivant pendant l'événement :

- **Zones accessibles uniquement après contrôle d'un certificat COVID valable** : pas d'obligation du port du masque (sauf pour les bénévoles et les prestataires n'ayant pas de certificat COVID qui devront eux porter le masque en tout temps, y compris à l'extérieur)
- **Zones accessibles sans contrôle du certificat COVID** : obligation du port du masque ou du bracelet de la couleur correspond au jour en question qui confirme que la personne a un certificat COVID.

Cette manière de faire permet de conserver les zones mixtes sécuritaires tout en évitant aux athlètes et différents bénévoles de devoir enlever et remettre un masque en fonction de l'endroit qu'ils traversent.

A l'intérieur des bâtiments du Centre sportif de Colovray (toilettes, douches, etc.), le port du masque reste toutefois obligatoire par toute personne.

Des panneaux signalétiques seront installés aux différents endroits où le port du masque (ou d'un bracelet) est obligatoire. Des contrôles seront effectués, principalement par des Securitas mais également par les membres du Comité d'organisation.

Des masques seront à disposition gratuitement aux différents points de contrôles, ainsi qu'au stand information, à la zone de départ et d'arrivée (tant pour ceux qui le souhaitent que ceux qui sont dans une zone où ce dernier est obligatoire et n'en auraient pas).

2.4 Tests antigéniques rapides et PCR

Aucun prestataire n'ayant la capacité d'organiser des tests rapides sur place, **il n'y aura aucune possibilité de faire des tests sur place : chaque participant et spectateur est responsable d'avoir un certificat COVID avant de venir sur le site et, doit s'organiser afin d'effectuer un test en amont si nécessaire.**

Les participants ou spectateurs devant faire un test doivent prendre contact avec un centre de test et s'organiser individuellement afin d'obtenir un certificat COVID. A noter que les tests rapides antigéniques sont valables 48h et les tests PCR sont valables 72h pour le certificat COVID.

Sur le canton de Vaud, les centres de tests sont disponibles sur le site : <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/>.

A noter que la Clinique Médico-chirurgicale de Nyon (CMC Nyon) propose des tests rapides sans rendez-vous du lundi au vendredi de 9h à 16h et le samedi et dimanche de 10h à 16h (plus d'infos sur <https://www.vd.ch/toutes-les-actualites/hotline-et-informations-sur-le-coronavirus/faq-covid-et-sante/centres-de-tests-covid-19-filiere-cantonale-vaud/>). Les tests rapides sont actuellement gratuits.

2.5 Retrait des dossards et inscriptions sur place

Les participants seront encouragés à venir retirer leur dossard suffisamment tôt et éviter de venir juste avant leur course comme cela se fait usuellement. En effet, les spécificités de la puce utilisée pour le triathlon font qu'il n'est pas possible de l'envoyer en amont par la Poste.

Concrètement, il sera possible de retirer d'ores et déjà son dossard à partir de 2 jours avant la course et sur des horaires plus élargit. Les mesures suivantes seront mises en place :

- **Jeudi 5 août** : possibilité de venir retirer son dossard de 11h30 à 14h et de 16h à 19h
- **Vendredi 6 août** : possibilité de venir retirer son dossard de 11h30 à 14h et de 16h à 19h
- **Samedi 7 août** : possibilité de venir retirer son dossard à partir de 7h30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de sa course
- **Dimanche 8 août** : possibilité de venir retirer son dossard à partir de 5h30 et jusqu'à 45 minutes avant le départ de sa course

Les participants seront ainsi répartis au maximum et de longues files seront évitées.

Les inscriptions sur place restent possibles sous réserve des places disponibles pour chaque course et jusqu'à 45 minutes avant le départ de chaque course.

Les résultats ne seront pas affichés physiquement sur le site de la manifestation et devront être consulter en ligne (smartphone ou Internet) par les participants et spectateurs.

2.6 Stands de restauration et de vente

Des stands de restauration et de ventes sont prévus sur le site de l'événement. Ces derniers ont été répartis sur le site de façon à limiter les rassemblements autour du même stand. Ces stands sont destinés tant aux athlètes, qu'aux spectateurs et aux bénévoles.

Vu que les zones où les personnes peuvent manger sont contrôlés par un certificat COVID, il n'y a pas de limitation pour la consommation et il est possible de consommer debout ou assis, sans nombre maximal de personnes par table.

Afin de limiter tout risque d'exposition, les tables seront réparties davantage dans l'espace afin d'augmenter les distances entre chaque groupe de personnes.

Les bénévoles et prestataires sans certificat COVID (pas de bracelet) sont responsables de garder leur distance avec les personnes sous certificat COVID.

Chacun aura la possibilité de payer par Twint ou par cash à chaque stand. Le paiement par Twint sera fortement recommandé pour éviter d'utiliser les contacts.

Le personnel des stands qui a la charge de préparer et servir les repas devra porter obligatoirement un masque, même après contrôle d'un certificat COVID valable.

2.7 Postes de désinfection

Différents points avec du désinfectant sera réparti sur le site de la manifestation afin que toute personne puisse régulièrement se laver ou se désinfecter les mains.

Ces derniers sont prévus notamment aux emplacements suivants :

- Point d'accès A-B-C-D-E
- Aux toilettes (tant fixes que provisoires)
- Aux stands de vente et de nourritures et boissons
- Au stand de retrait des dossards et d'inscriptions sur place
- Dans les zones de tables sur lesquelles les personnes peuvent consommer
- Dans la zone de départ
- Dans la zone d'arrivée
- Dans les zones de ravitaillement pour les athlètes (après la course)

Des bénévoles auront la charge de contrôler régulièrement que ces derniers soient remplis.

Les tables seront nettoyées et désinfectées régulièrement tout comme toutes les surfaces pouvant être touchées et en contact par des personnes (tables, zone dossards, etc.).

2.8 Système d'alerte COVID-19 pour les manifestations

Un système d'alerte COVID lors de grandes manifestations (OSAM) notamment est en cours d'élaboration par la Confédération et les Cantons. Par ce moyen, le service cantonal de traçage des contacts doit avoir la possibilité de faire informer par l'application SwissCovid les personnes ayant participé à une grande manifestation de l'existence d'un risque d'infection en lien avec la manifestation.

Les détails de ce système n'étant pas fixés définitivement actuellement, le concept sera complété dès connaissance des moyens et de l'organisation de ce système et s'il est en fonction d'ici l'événement.

3. Concept de protection pour les courses

3.1 Tri Kids

Les courses pour enfants (dès 5 ans) se dérouleront de manière usuelle. De manière générale, le risque de transmission étant limité pour les enfants, les départs se dérouleront également comme normalement et sans adaptations spécifiques.

Quelques adaptations sont toutefois mises en place par rapport aux éditions usuelles :

- **Accès d'un parent dans la zone de transition** : cette aide d'une personne, pour les enfants de 5 à 7 ans, sera maintenue pour les parents qui le souhaitent. Pour ceux qui le veulent, des bénévoles seront à disposition pour aider leur enfant. Le parent accompagnant devra avoir un certificat COVID valable.
- **Retrait du vélo après l'arrivée** : les enfants seront invités à ressortir eux-mêmes avec leur vélo (aider d'un bénévole si nécessaire) et de rejoindre leur parent en dehors de la zone du Centre sportif sous un panneau représentant l'animal de leur catégorie (même modèle que la Course de l'Escalade notamment). Les parents ne seront ainsi plus admis dans la zone d'arrivée.

3.2 Natation

L'ensemble des départs des courses adultes se feront cette année sous forme de rolling start, à savoir 5 personnes qui partent toutes les 10 secondes. Cela permettra d'éviter d'avoir un départ groupé avec 100 à 200 personnes dans l'eau en même temps et répartira au maximum les participants dans l'eau.

Pendant le temps d'attente, les athlètes se tiennent en colonne et gardent une distance entre eux.

Il n'y aura pas de briefing obligatoire avant les départs. Les informations seront transmises en amont en ligne via le guide des athlètes de chaque discipline.

Pour les athlètes élites (National et Youth League), le départ ne se fait pas par rolling start.

3.3 Zone de transition

L'accès à la zone de transition est chaque année autorisée à une heure donnée en fonction de sa catégorie. Les athlètes sont priés de limiter au maximum le temps passé dans la zone de transition : une fois leur course terminée, il leur sera demandé de reprendre leur matériel et de sortir de cette zone rapidement afin de laisser la place aux suivants.

Vu la taille de la zone et la répartition des athlètes sur les barres, ainsi que la vitesse différente à laquelle chaque effectuera sa course, aucun changement n'est effectué dans le nombre d'athlète par barre.

Pendant le temps d'attente, les athlètes se tiennent en colonne et gardent une distance entre eux.

La zone d'entrée et de sortie sera séparée et indiquée clairement par de la signalétique adaptée.

3.4 Vélo

La partie vélo se déroulera comme usuellement et aucune mesure de protection supplémentaire liée au COVID ne sera nécessaire. En effet, le drafting étant interdit, aucun risque d'attroupement n'est possible durant la pratique de cette discipline.

Pour les athlètes élites (National et Youth League), le drafting reste cependant autorisé.

3.5 Course à pied

La partie course à pied se déroulera comme usuellement et aucune mesure de protection supplémentaire liée au COVID ne sera nécessaire, les athlètes étant suffisamment répartis entre eux naturellement, ce d'autant plus avec les départs en rolling start.

Après le passage de la ligne d'arrivée, les athlètes devront enlever eux-mêmes leur puce de chronométrage. Des bénévoles seront là uniquement pour contrôler que ce geste est effectué.

3.6 Ravitaillements

Différents ravitaillements en eau et boissons isotoniques sont prévus sur le parcours. Ces derniers se dérouleront comme usuellement avec des gobelets à disposition des athlètes qui le souhaitent. Les gobelets sont jetés après chaque utilisation.

Les bénévoles en charge du remplissage et de la distribution des gobelets devront porter un masque en tout temps et ce même après la validation du certificat COVID.

Dans la zone d'arrivée, la zone ravitaillement ne consistera pas comme usuellement en une zone où chaque athlète peut prendre ce qu'il souhaite parmi un vaste choix de produits. Cette année, les athlètes devront prendre leur prix souvenir et choisir ce qu'ils veulent (fruits, boissons, barres, etc.) et ne pas rester dans cette zone. Chacun sera ensuite encouragé à retourner prendre leurs affaires dans la zone de transition et ressortir de ce dernier, tout en laissant aux personnes fortement éprouvées physiquement de récupérer quelques minutes afin d'éviter tout malaise.

En fonction de la température, des jets seront à disposition comme chaque année afin que les athlètes qui le souhaitent puissent se rafraîchir en raison des fortes chaleurs présentes chaque édition et afin d'éviter tout malaise.

Un flux à sens unique sera ainsi mis en place dans la zone ravitaillement qui suit la course.

3.7 Podiums

Les podiums seront organisés à proximité du village de manière usuelle. Les relais seront répartis afin de respecter une distance et ne pas se serrer sur le podium lors de la remise de leur prix.

4. Concept de protection pour les bénévoles, membres du comité et prestataires

4.1 Bénévoles

Les bénévoles auront deux possibilités :

- Ils sont au bénéfice d'un certificat COVID valable et recevront un bracelet. Dans ce cas, ils n'auront pas besoin de porter un masque ou ;
- Ils ne sont pas au bénéfice d'un certificat COVID et devront porter un masque en tout temps, que ce soit à l'extérieur ou à l'intérieur.

A certains postes spécifiques décrits précédemment, et bien qu'étant dans une zone sous contrôle du certificat COVID, il sera demandé à des bénévoles de porter un masque (ravitaillements et stands). De désinfectant sera à leur disposition à différents endroits.

Les bénévoles seront sensibilisés à l'importante de ne pas présenter de symptômes et, pour une personne sans certificat COVID, de réaliser idéalement un test antigénique ou PCR en amont afin de limiter les risques et de ne pas avoir besoin de porter de masque pendant l'événement (hors zones spécifiques décrites auparavant).

Il sera également demandé aux bénévoles de venir légèrement plus tôt que l'heure à laquelle débute leur poste afin d'anticiper les temps d'attente pour accéder au site.

Les bénévoles seront informés en amont de leur venue sur le respect des mesures de protection de l'OFSP en vigueur et de celles appliquées site le site de la manifestation.

4.2 Comité d'organisation

Les membres du Comité d'organisation seront traités de la même manière que des bénévoles. La plupart d'entre eux seront complètement vaccinés au moment de la manifestation. Pour les personnes où ce n'est pas le cas, ils devront réaliser un test rapide en amont avec d'avoir un certificat COVID.

Il est du devoir de chaque membre du Comité d'organisation de respecter strictement les mesures en place, de contrôler le bon respect de celles-ci et de montrer l'exemple.

Dans le bureau du Comité d'organisation, le port du masque est obligatoire pour tout le monde sauf si toutes les personnes présentes sont sous certificat COVID. La salle sera aérée régulièrement et la ventilation sera enclenchée au maximum.

De manière générale, toutes les personnes impliquées dans l'organisation de la manifestation seront instruites sur le respect des mesures de protection de l'OFSP en vigueur et de celles appliquées site le site de la manifestation.

4.3 Prestataires

Les prestataires (sponsors, fournisseurs, employés du Centre sportif de Colovray et de la Piscine de Colovray, etc.) seront soumis aux mêmes mesures que les bénévoles et membres du Comité d'organisation. Soit ils seront au bénéfice d'un certificat COVID, soit ils devront réaliser un test rapide en amont ou alors porter le masque en tout temps.

Il sera recommandé aux fournisseurs en amont de venir sur site avec du personne ayant un certificat COVID afin de simplifier les flux, limiter les risques et éviter des complications.

Les prestataires seront informés en amont de leur venir sur le respect des mesures de protection de l'OFSP en vigueur et de celles appliquées site le site de la manifestation.

Des masseurs sont prévus sur le site du Centre sportif de Colovray chaque édition afin d'effectuer des massages de récupération pour les athlètes qui le souhaitent. Leur emplacement étant dans une zone intérieure du Centre sportif de Colovray, ce dernier (tout comme les personnes dans cette zone) devront porter le masque en tout temps.

4.4 Montage et démontage de l'événement

Pendant les périodes de montage et de démontage de l'événement, des règles particulières s'appliqueront vu qu'il ne s'agira pas de la période à proprement parler de l'événement et que le nombre de personnes sera faible.

Les règles en vigueur dans le Centre sportif de Colovray et la Piscine de Colovray seront à respecter par les bénévoles. Le masque ne sera pas obligatoire, sauf dans les zones où cet aspect est prévu par la Ville de Nyon ou l'UEFA (zones intérieures notamment).

Les distances seront respectées en tout temps et les règles en vigueur seront communiquées en amont, ainsi que chaque jour à sa prise de service, aux bénévoles et prestataires impliqués dans le montage et démontage.

Du désinfectant sera à disposition sur les postes et des masques fournis à ceux qui le souhaitent ou en ont besoin en fonction de leur tâche. Le masque sera porté dans les véhicules lorsqu'il y a plus d'une personne et que la distance est réduite entre chacun.

5. Concept de protection pour les spectateurs

Les spectateurs et accompagnants (y compris les parents des enfants) seront soumis aux mêmes mesures que les athlètes au niveau du contrôle du certificat COVID, ainsi que des zones où le port du masque est obligatoire. Sans certificat COVID valable, un spectateur ou accompagnant ne pourra pas pénétrer sur le site.

Dans les zones publiques situées le long du parcours, le nombre maximum de rencontres spontanées autorisées est conforme aux règles de l'OFSP en matière de distance et d'hygiène. Les spectateurs sont eux-mêmes responsables du respect des mesures de protection de l'OFSP en vigueur.

Il sera garanti que le nombre maximum de personnes autorisées dans les zones de départ et d'arrivée et dans les autres zones à accès contrôlé pourra être maintenu.

6. Spécificités liés aux infrastructures

6.1 Centre sportif de Colovray

Pour le surplus, les normes figurant dans le concept de protection du Centre sportif de Colovray, élaboré par l'UEFA en charge de la gestion du centre, s'appliquent sous réserve des dérogations et points spécifiques figurant dans ce concept, le site étant entièrement sous certificat COVID.

6.2 Piscine de Colovray

Pour le surplus, les normes figurant dans le concept de protection de la Piscine de Colovray, élaboré par la Ville de Nyon, s'appliquent sous réserve des dérogations et points spécifiques figurant dans ce concept, le site étant entièrement sous certificat COVID.

Actuellement, aucune restriction de nombre de personnes dans l'enceinte de la piscine, liée aux mesures COVID, ne s'applique (le maximum de 3'600 personnes sur site est la norme usuelle). Vu que l'enceinte de la Piscine de Colovray fait partie intégrante de l'événement – et qu'il n'est pas possible de séparer cette zone entre le public de la piscine et les participants et le public de l'événement - il a été accepté par la Ville de Nyon que l'accès à la piscine de Colovray ne soit autorisé qu'aux personnes en possession d'un certificat COVID valable durant ce week-end.

La Ville de Nyon et l'Organisateur communiqueront à ce sujet afin de limiter les problèmes sur le site de l'événement.

7. Communication du concept

Tous les participants, assistants, sponsors, partenaires et représentants des médias seront informés du concept de protection au plus tard dans la semaine précédant l'événement. Le concept de protection sera également disponible sur notre site internet www.trinyon.ch.

Le concept sera également communiqué sur nos réseaux sociaux, ainsi que dans les newsletters spécifiques envoyées aux athlètes, bénévoles et dans les communiqués de presse. Les guides expliquant les détails de chaque course comprendront également un chapitre avec les mesures à respecter par les athlètes.

Les spectateurs seront informés des mesures les plus importantes par des affiches et des panneaux d'information sur le site de l'événement (en particulier aux points stratégiques). Des annonces d'information régulières sur la Covid-19 seront faites par le biais des speakers.

Une signalétique spécifique sera mise en place pour les zones avec flux, les sens uniques, les zones avec désinfection ou encore où le masque est obligatoire.

Les affiches officielles de l'EMCC seront également affichées à de nombreux endroits sur le site, tels que notamment les entrées des parkings, les arrêts de bus et navette et les différentes zones d'affluences et d'accès.

Des panneaux dans la zone d'arrivée et dans la zone de transition informeront les participants que les mesures doivent être respectées.

8. Contrôles

Des contrôles du respect des mesures seront effectués continuellement par les bénévoles et membres du Comité d'organisation.

Afin d'éviter toute tension - jamais facile à gérer pour un bénévole - 2 personnes ayant le rôle de *COVID Angel* de Securitas seront sur le site durant la manifestation. Ces derniers auront pour les tâches suivantes :

- Contrôle du respect des mesures par toute personne sur le site et rappeler, de manière diplomatique, les règles à respecter aux personnes qui ne les appliqueraient pas ;
- Informer un représentant du Comité d'organisation si certains éléments pratiques doivent être adaptés à la situation (signalétique supplémentaire ou à déplacer, flux à optimiser, etc.) ;
- Être disponible sur appel pour un bénévole n'arrivant pas faire respecter les mesures à quelqu'un afin de tenter de résoudre la situation ;
- Le cas échéant, contacter le répondant de la Police Nyon Région en cas de problème conséquent ne permettant pas de calmer ou remettre à l'ordre une personne ne respectant pas les mesures.

9. Responsabilités

L'Organisateur est responsable de l'adoption et de la mise en œuvre du concept de protection. Il se chargera de faire respecter ces derniers et de transmettre les détails aux personnes concernées.

Les responsabilités au niveau de l'organisation pratique sont les suivantes :

- **Responsable du concept COVID** : Yannick Grivel, Président du Comité d'organisation
- **Responsable COVID au niveau des bénévoles** : Carole Hertig, co-responsables bénévoles
- **Responsable COVID au niveau des stands** : Pauline Swinnen, responsable des stands

Tous les participants, assistants, sponsors, partenaires et représentants des médias agissent de manière responsable et solidaire les uns avec les autres, avec tous les participants, ainsi qu'avec l'évènement. Les organisateurs assurent que cet appel est communiqué par tous les canaux.

9. Modifications

L'Organisateur se réserve le droit de modifier ce concept de protection jusqu'à la date de l'évènement – après accord préalable des Autorités – si des mesures ne sont plus nécessaires ou, au contraire, doivent être rajoutées. La version mise à jour sera disponible en tout temps sur notre site Internet.

En effet, il est important d'être flexible et de ne pas avoir de mesures inutiles et contraignantes qui soient appliquées ou, au contraire, de renforcer certaines mesures si la situation l'oblige.

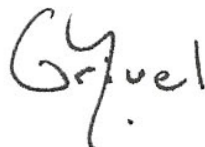
Annexes

- Plan des zones définies sur le site de l'évènement, du zonage et des flux
- Plan des zones de restauration
- Plan de la zone de départ natation

Ce document, dans sa version 1.4, a été validé par le Comité directeur lors de sa séance du 28 juin 2021.

La version 1.7 a été validée par le Président et Vice-président le 30 juillet 2021.

Yannick Grivel, Président



Damien Audemars, Vice-président

